

## ■ L'insertion des éoliennes dans le paysage



L'intégration paysagère des éoliennes est soigneusement étudiée et constitue un point fondamental lors du développement d'un projet de parc éolien. Les maîtres d'ouvrage soumettent le projet aux riverains et à leurs élus, organisent une concertation pour une insertion harmonieuse des éoliennes dans le paysage qui les accueille.

REGIS LOMBART - © SER-FEE

### ■ Le rendu visuel du parc est évalué avant sa construction

Lorsqu'un parc éolien est en projet, une étude paysagère est systématiquement menée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement. Pour réaliser cette étude, les développeurs éoliens associent à leurs projets paysagistes, bureaux d'études spécialisés, élus locaux et riverains, le plus en amont possible, afin de déterminer la meilleure implantation possible en fonction des contraintes. Deux outils principaux sont utilisés par les spécialistes et paysagistes afin d'étudier les évolutions du cadre de vie suite à l'implantation de nouvelles éoliennes :

- des photomontages permettant de visualiser le paysage définitif avant même la construction du parc. Des logiciels permettent de représenter le futur parc éolien depuis différents points de vue ;
- des cartes de co-visibilité, permettant la représentation sur une carte IGN des lieux à partir desquels les éoliennes pourront être visibles.

Ces différents documents sont présentés aux riverains, élus locaux et à la population locale pendant la concertation menée lors de la phase de développement du projet. Ils permettent des échanges et une prise en compte optimale des différentes remarques pour l'implantation du parc.

La Commission départementale de la nature, des paysages et des sites ainsi que les Architectes des Bâtiments de France sont consultés pour donner un avis sur le volet paysager de l'étude d'impact. Les éventuelles co-visibilités avec les bâtiments et sites historiques inscrits ou classés sont systématiquement étudiées, dans un périmètre dépassant souvent 20 km. Les projets éoliens doivent respecter les exigences fixées dans le code de l'urbanisme pour la protection des monuments historiques et des sites protégés pour obtenir une autorisation.

### ■ La méthodologie mise en œuvre pour l'installation des éoliennes

La méthodologie utilisée par les professionnels du paysage est conçue à partir du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens réalisé par le Ministère en charge de l'énergie et de l'environnement (MEDDTL) et l'ADEME. Elle comprend trois phases :

- analyse des composantes du paysage existant (perception, pratique, transformation dans le temps) ;
- choix de l'implantation des éoliennes (nombre, espacement, positionnement...), à partir des caractéristiques paysagères et des principaux enjeux relevés sur le site ;
- étude la plus objective et exhaustive possible des éventuels effets visuels générés par le parc éolien (réalisation de photomontages sur le terrain).



© UIC / FOROXA

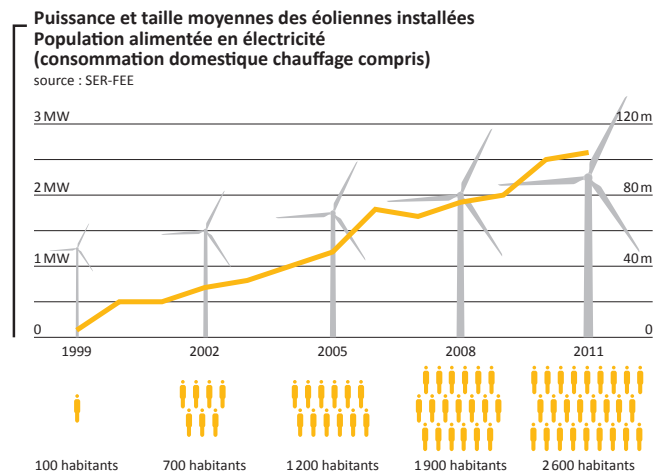
## ■ Objectif 2020 : 8 000 éoliennes

Aujourd'hui, le parc éolien français compte un peu plus de 3 700 éoliennes, dont près de 445 « petites éoliennes » situées dans les départements et collectivités d'outre-mer. Les premières éoliennes ont été installées dans les zones les plus ventées, c'est-à-dire à proximité des côtes et dans la vallée du Rhône ; les parcs les plus récents occupent les vastes plaines de la Beauce et du Nord-Est. À l'horizon 2020, pour un parc de 25 000 MW correspondant à l'objectif du Grenelle de l'environnement, 5 500 éoliennes supplémentaires devront être installées :

- 4 500 éoliennes terrestres  
d'une puissance moyenne de 2,75 MW ;
- 1 000 éoliennes en mer  
d'une puissance moyenne de 5 MW.

**« Saisir les opportunités ouvertes par le Grenelle suppose (...) de développer considérablement la construction des éoliennes » avec « 6 000 éoliennes », soit « trois fois plus que le parc actuel. »**

Nicolas Sarkozy, Président de la république, extrait du discours sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement à Orléans le 20 mai 2008.



## ■ Les Français sont favorables à l'énergie éolienne



Aujourd'hui, de nombreux exemples montrent que les parcs éoliens peuvent s'inscrire de façon très satisfaisante dans les paysages ; en témoigne l'affluence des visiteurs observée aussi bien lors de la construction qu'à chaque inauguration de parcs éoliens.

Les différents sondages d'opinion réalisés montrent que les éoliennes sont bien acceptées par les Français (74 % des Français sont favorables à l'installation d'éoliennes en France - source : baromètre ADEME 2010 sur les Français et les énergies renouvelables).

Ces études confirment également que l'acceptabilité augmente avec la proximité d'un parc.

À l'occasion d'une étude réalisée en juin 2009 par le Commissariat Général au Développement Durable, intitulée « L'acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes », près de 60 % des personnes interrogées par téléphone déclarent, qu'à l'époque de la construction des éoliennes, elles étaient favorables au projet. Aujourd'hui, la proportion de personnes favorables aux éoliennes est plus importante (76 %).



**Syndicat des énergies renouvelables**  
**France Énergie Éolienne**  
 13-15, rue de la Baume  
 75008 Paris  
 Tél. : +33 1 48 78 05 60  
 Fax : +33 1 48 78 09 07  
[www.enr.fr](http://www.enr.fr) - [www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)

© CHRISTIAN WAGNER / FOTOLIA

